 <p>ifsi du Chalonnais Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	DOSSIER D'INSCRIPTION	DOC 049-2
	ETUDIANTS INFIRMIERS	V. 03 du 01/06/2026
	DE 1^{re} ANNEE	Mise à jour :

Année Universitaire 2026-2027

La rentrée est fixée au Lundi 7 septembre 2026 à 9h30

ATTENTION !

Certains documents sont à envoyer en « papier » et d'autres par « mail ».

Si le dossier est incomplet l'inscription ne pourra se faire.

Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au secrétariat de l'IFSI/IFAS du Chalonnais :

➤ **Candidats Formation Professionnelle Continue :**

- au plus tard le vendredi 26 juin 2026 (16h00).

➤ **Candidats PARCOURSUP**

- **au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 (12h00)**, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2026 et le 11 juillet 2026.
[Pour les documents « papier », soit envoi par La Poste, soit dépôt dans la boîte à lettres extérieure de l'IFSI] [Pour les documents par mail, même date limite]
- **au plus tard le lundi 24 août 2026 (18h00)**, pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 12 juillet 2026 et le 23 août 2026.
[Pour les documents « papier », soit envoi par La Poste, soit dépôt dans la boîte à lettres extérieure de l'IFSI] [Pour les documents par mail, même date limite]
- **pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 24 août 2026**, l'inscription administrative se fera dans les plus brefs délais après l'acceptation.
- **A noter : vous pouvez nous envoyer tous les documents demandés avant votre inscription à l'Université. Vous devrez nous faire parvenir votre attestation d'acquittement des droits d'inscription 2026/2027 (178€) dès le lendemain du règlement des droits.**

A défaut de réception de tous les documents demandés dans les délais requis, vous serez considéré(e) comme ayant renoncé à votre place, qui sera alors attribuée à un autre candidat.

L'inscription définitive est soumise au règlement des droits d'inscription 2026/2027 qui s'élèvent à 178€.

Ils sont valables pour une année universitaire et sont redevables chaque année.

En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut.

Le candidat ne doit déposer qu'un seul dossier, dans l'IFSI de son choix.

SOMMAIRE

- Tableaux récapitulatifs des pièces à fournir et leur mode d'envoi	Pages 3 et 4
- Formulaire de demande de dispense d'unités d'enseignement	Pages 5 et 6
- Fiche administrative pour l'année universitaire 2026/2027	Pages 7 et 8
- Fiche individuelle de renseignements, à destination des Responsables de la coordination des stages	Page 9
- Attestation sur l'honneur des E.S.I. entrants – Sélections Parcoursup / FPC	Page 10
- Attestation CNIL	Page 11
- Autorisation de diffusion d'image, de propos ou de documents	Page 12
- Engagement des ESI et EAS pour se rendre sur les terrains de stage	Page 13
- Situation de handicap	Page 14

A NOTER

Les documents envoyés par mail
doivent être scannés
individuellement, en format PDF.

Ne pas les envoyer en format
photo !

PIECES A FOURNIR dans les délais requis (voir 1^{re} page pour la date limite)

COORDONNEES DU SECRETARIAT :

Horaires d'accueil téléphonique : du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00


Mail : secretariat.ifsich.chalon71.fr

**Les documents envoyés par mail doivent être scannés individuellement, en format PDF.
Ne pas les envoyer en format photo !**

Mode d'envoi	Pièces à fournir obligatoirement par tous les candidats
Par mail	↳ La fiche administrative dûment remplie
Par mail	↳ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)
Par mail	↳ Copie du diplôme obtenu (Baccalauréat (ou relevé de notes) / DEAS/DEAP) L'admission sera conditionnée à la présentation, des diplômes et bulletins scolaires niveaux 1^{ère} et terminale et le cas échéant du supérieur avec les appréciations pour les candidats qui ont saisi eux-mêmes leurs notes sur Parcoursup, sous peine de se voir refuser l'entrée en formation.
Par mail	↳ L'attestation d'acquiescement de la CVEC (sauf pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et les étudiants en promotion professionnelle)
Par mail	↳ Copie de votre permis de conduire
Par mail	↳ La fiche de renseignements pour les responsables de la coordination des stages, dûment remplie
Par mail	↳ L'attestation sur l'honneur des étudiants en soins infirmiers entrants (Parcoursup et FPC) dûment remplie
Par mail	↳ L'attestation CNIL
Par mail	↳ L'autorisation de diffusion d'image, de propos ou de documents
Par mail	↳ L'engagement des ESI et EAS pour se rendre sur les terrains de stage
Par mail	↳ La fiche « Situation de handicap » + les documents justificatifs si vous êtes concerné
Par mail	↳ 1 relevé d'identité bancaire à vos nom et prénom. A la rentrée, vous devez avoir un compte bancaire ouvert à votre nom afin de percevoir les indemnités de stage et de frais de déplacement.
Par mail	↳ L'attestation d'acquiescement des droits d'inscription 2026/2027 (178 €). Rappel : inscription à l'université à partir du 07/07/26 : https://ins.ube.pc-scol.fr/ Frais d'inscription (pour les candidats admis en formation infirmière, inscrits à Parcoursup et sans rupture de scolarité de plus d'un an) L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription. Ils sont valables pour une année universitaire et sont redevables chaque année. En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis.
Document papier à envoyer/déposer à l'IFSI	↳ Chèque de 178 € à l'ordre du Trésor Public Uniquement pour les candidats ayant une rupture de scolarité de plus d'un an (inscrits à France Travail, en FPC, en promotion professionnelle, OPCO, Transition Pro, en auto-financement...), ils doivent régler les droits d'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public.
Documents papier, sous enveloppe fermée à envoyer/déposer à l'IFSI	↳ Le dossier médical <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 attestation médicale de vaccinations ➤ 1 preuve d'immunisation contre l'hépatite B + sérologie VHB ➤ Photocopie des pages de vaccinations de votre carnet de santé

A noter : vous pouvez nous envoyer tous les documents demandés avant votre inscription à l'Université. Vous devrez nous faire parvenir votre attestation d'acquiescement des droits d'inscription universitaires 2026/2027 (178€) dès le lendemain du règlement des droits.

Un mail vous sera envoyé pour confirmer l'enregistrement de votre inscription.

Mode d'envoi	Pièce complémentaire à fournir obligatoirement par les candidats recrutés HORS PARCOURSUP
<p>Par mail</p> 	<p>↪ soit <u>l'attestation de désinscription</u> (téléchargeable sur la plateforme PARCOURSUP à partir du 2 juin 2026) complétée par les candidats qui ont été admis pour une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup en France et qui souhaitent réaliser leur inscription administrative. Cette attestation est indispensable pour garantir de ne plus avoir de vœux en cours sur Parcoursup.</p> <p>↪ soit <u>l'attestation de non-inscription</u> (téléchargeable sur la plateforme PARCOURSUP à partir du 2 juin 2026) complétée par les candidats qui ont été admis pour une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup en France et qui souhaitent réaliser leur inscription administrative. Cette attestation est indispensable pour attester que vous n'avez jamais participé à la procédure Parcoursup pour l'année 2026-2027 et que vous n'avez donc pas de vœux en cours sur Parcoursup.</p> <p>Les candidats recrutés via Parcoursup ne doivent absolument pas se désinscrire sur la plateforme PARCOURSUP, au risque de perdre le bénéfice des propositions d'affectation qui leur ont été faites. Ils peuvent télécharger une attestation d'admission.</p>


Mode d'envoi	Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats demandant une dispense d'unités d'enseignement
<p>Documents papier à envoyer/déposer à l'IFSI</p>	<p>↪ Faire un dossier à part, accompagné du formulaire de demande de dispenses (FORM 225) et de toutes les pièces justificatives demandées.</p>

Mode d'envoi	Pièce complémentaire à fournir obligatoirement par les candidats demandant un « tiers temps »
<p>Par mail</p>	<p>↪ Pour bénéficier d'aménagement(s) d'examens/évaluations au cours de la formation, vous devez fournir, au moins une semaine avant les évaluations, votre RQTH, avec un avis circonstancié des préconisations d'aménagement émis par un médecin agréé par la MDPH (voir annexe 1 du registre d'accessibilité).</p> <p>Vous trouverez ci-dessous le registre d'accessibilité handicap et formation de l'IFSI et l'annexe 1 à remplir et nous transmettre :</p> <p>https://www.ifsi-duchalonnais.fr/wp-content/uploads/2026/04/Registre-daccessibilite-Handicap-et-Formation_22042026.pdf</p>

Mode d'envoi	Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers . L'admission sera conditionnée à la présentation des documents administratifs obligatoires figurant ci-dessous et en annexe du présent document d'inscription, sous peine de se voir refuser l'entrée en formation.
<p>Par mail</p>	<p>↪ Attestation DELF B2 ou DALF C2 : www.france-education-international.fr</p>
<p>Par mail</p>	<p>↪ Carte de séjour en cours de validité</p>
<p>Par mail</p>	<p>↪ Cursus des études suivies</p>
<p>Par mail</p>	<p>↪ Traduction des diplômes obtenus, effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et l'attestation de comparabilité d'études</p>
<p>Par mail</p>	<p>↪ Document ENIC-NARIC https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes</p>

NB: Concernant les candidats mineurs établis sur le territoire français et titulaires d'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM), le passage à la majorité nécessite que vous soit délivré un titre de séjour. Inévitablement la délivrance de cet acte engendre un délai.

Nous vous encourageons à réaliser au plus vite les démarches administratives nécessaires afin d'obtenir votre document d'identité en cours de validité, d'autant plus qu'il sera exigé lors de la réalisation des stages.

 <p>ifsi du Chalonnais Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	<p>FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT AU REGARD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la formation antérieure validée, • des certifications, titres et diplômes obtenus, • du parcours professionnel 	FORM 225
		V. 02 du 29/05/2026
		Mise à jour :

Références : Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'état d'infirmier (extrait)

Article 18 :

« Lorsqu'ils sont admis en formation, les étudiants peuvent être dispensés d'unités d'enseignement ou de semestres par le président de l'université après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6.
Ces dispenses sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Article 19 :

- I. - Les étudiants inscrits dans l'une des formations conduisant à l'exercice de l'une des professions d'auxiliaire médical mentionnées au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique enregistrées au moins au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, peuvent, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, accéder à la première ou la deuxième année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.
- II. - Les étudiants inscrits en première année de l'un des parcours de formation mentionnés au 1° ou 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, peuvent, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, accéder au deuxième semestre de la première année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.
- III. - Les étudiants ayant validé la première année de l'un des parcours de formation mentionnés au 1° ou 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation mais qui ne poursuivent pas en deuxième année d'une formation de médecine, maïeutique, pharmacie ou odontologie peuvent accéder à la deuxième année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier avec un parcours spécifique fixé par le directeur de l'institut de formation, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, et validé par le président d'université.
- IV. - Les étudiants ayant validé la deuxième ou troisième année du premier cycle des filières de médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie, peuvent, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, accéder à la deuxième année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.
- V. - Les dispenses d'une ou plusieurs unités d'enseignements et d'examens et de stage de première année pour les candidats mentionnés aux I à IV entrant en deuxième année sont prises par le directeur de l'institut, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus. »

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant(e)) :

....., inscrit(e) à l'IFSI de Chalon-sur-Saône.

Titulaire du/des diplôme(s) suivant(s) :

.....
.....

Je demande la dispense de l'/des Unité(s) d'Enseignement suivante(s) (numéro d'UE + intitulé) :

.....
.....
.....
.....

Pour permettre l'examen de ma demande de dispense, je fournis impérativement les documents suivants :

- Le formulaire de demande de dispense (FORM 225) ;
- La copie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour, en cours de validité ;
- La photocopie des diplômes, certificats ou autres titres obtenus (les originaux seront à présenter à la direction pour finaliser l'accord de dispense) ;
- Une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- Le/les certificat(s) du/des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé[e] ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le programme des formations continues suivies et/ou validées.
- Les contenus des unités d'enseignement validées et pour lesquelles une dispense est demandée (excepté pour les titulaires du DEAS et/ou DEAP) ;
- Pour les candidats étrangers, une attestation de niveau de langue B2 française.

Fait à

Le __ / __ / 20 __

Signature de l'étudiant[e],

**TOUT DOSSIER DE DEMANDE DE DISPENSE
D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT
NON COMPLET OU TRANSMIS HORS DÉLAI
NE SERA PAS EXAMINÉ**

 <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	<p>RENTREE SCOLAIRE</p> <p>FICHE ADMINISTRATIVE</p> <p>E.S.I.</p>	<p>FORM 141</p>
		<p>V.01 du 26/06/2015</p>
		<p>Mise à jour : 28/05/2025</p>
<p>Approuvé par : Pascale LORIOT</p>		

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026 / 2027

Promotion : 2026/2029

Rentrée le : 07/09/2026

IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT

NOM : Epouse :

Prénom(s) :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse pendant la scolarité :

Code postal : Ville :

Téléphone pendant la scolarité : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ portable : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Adresse mail :

N° **PERSONNEL** de Sécurité Sociale (**obligatoire**) : [13 chiffres + clé de 2 chiffres]

_ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ _ / _ _ _ / _ _

2 personnes à prévenir en cas d'urgence (à remplir obligatoirement) :

① Nom : Prénom : Qualité :

Adresse :

Téléphone du domicile : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ Téléphone portable : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Téléphone professionnel : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

② Nom : Prénom : Qualité :

Adresse :

Téléphone du domicile : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ Téléphone portable : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Téléphone professionnel : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

FAMILLE DE L'ETUDIANT

Adresse des parents ou du conjoint :

Code postal : Ville :

Profession du père :

Profession de la mère :

Profession du conjoint :

Nombre de frère(s) : de sœur(s) :

Avez-vous des enfants : oui nombre : Age :

non



➤➤➤

ETUDES SUIVIES ET DIPLOMES OBTENUS (joindre obligatoirement une copie du/des diplôme(s))

- BEPC (année : _ _ _ _)
- BAC (année : _ _ _ _) (section :

AUTRES DIPLOMES OBTENUS (joindre obligatoirement une copie du/des diplôme(s))

- BAFA oui non
- AFGSU oui (date d'obtention : _ _ / _ _ / _ _ _ _) non
- Autres et année (BTS, DEUG, Licence, ...) :

CURSUS AVANT L'ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE

(Terminale, PACES, Prépa, emploi, autres...) :

VEHICULE

- Possédez-vous le permis de conduire ? oui non
- Possédez-vous un véhicule personnel ? oui non

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Si rémunération par France Travail : N°identifiant France Travail : _____ Date d'inscription à France Travail : _____

autre (préciser) :

Demande de Bourse : oui non

Effectuez-vous vos études dans le cadre de la promotion professionnelle ?

oui non

Si oui, est-ce une prise en charge par un établissement :

Hospitalier : oui non Privé : oui non

Nom de l'établissement :


Donnez-vous votre accord pour l'utilisation des données portées sur cette fiche dans le cadre de la formation ?

oui non

Fait à : _____ le : _____ Signature de l'étudiant[e] : _____

Toute modification de coordonnées en cours d'année doit être impérativement signalée au secrétariat,

- soit par mail : secretariat.ifsichalon71.fr
- soit à l'accueil de l'institut.

 <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS, A DESTINATION DES RESPONSABLES DE LA COORDINATION DES STAGES	FORM 173
		V.01 du 01/07/2015
		Mise à jour : 28/05/2025
Approuvé par : Pascale LORIOT		

PROMOTION : 2026 / 2029

Nom marital :

Nom de naissance :


Prénom :

Age : ans

Situation de famille :

Enfant (s) : Oui Non si oui indiquez leur âge :

Pour l'ensemble des étudiants : Adresse ① pendant la formation : Distance, en km : domicile /IFSI :	Autre adresse ② (si différente d'adresse ①) (parents, conjoint, ...)	
Permis de conduire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours d'acquisition Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, indiquez la date de l'examen du permis de conduire :	Véhicule Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Dernier diplôme obtenu :		
Expérience(s) en établissement sanitaire et social Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Fonction :	Etablissement, service	Durée
Exercice d'une activité professionnelle pendant la formation : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Fonction :	Etablissement, service : Nombre d'heures hebdomadaires :	
Lieux de stage à éviter , précisez le MOTIF	Il est important de signaler tout établissement ou service dans lequel vous êtes susceptible de rencontrer un proche, un(e) collègue, une connaissance.	

 <p>ifsi du Chalonnais Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS ENTRANTS - Sélection PARCOURSUP - - Formation Professionnelle Continue -	FORM 251
		V. 02 du 16/07/2024
		Mise à jour :

Je soussigné[e] (prénom nom)

Conformément à la réglementation des instituts de formation en soins infirmiers (arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux),

J'atteste, sur l'honneur :

- que je ne suis pas concerné[e] par une décision d'exclusion, encore en cours, prise par l'institut de formation paramédical dans lequel j'étais inscrit et qui ferait obstacle à mon admission en IFSI à la rentrée de septembre 2026.
- que je ne suis pas actuellement inscrit[e] en IFSI.
- que je ne suis pas en situation d'avoir interrompu la formation en IFSI pour laquelle je candidate.

Fait le __ / __ / 20 __

Signature,



ATTESTATION C.N.I.L.

Promotion : 2026/2029

Année scolaire : 2026/2027

NOM de l'étudiant(e) :

NOM d'épouse de l'étudiante :

Prénom de l'étudiant(e) :

Au cours de votre formation, l'affichage de résultats d'évaluations, de commissions et de Diplôme d'Etat se fera sur le site Internet de l'IFSI / IFAS de Chalon-sur-Saône et sur le site de la DREETS.

De plus le Conseil Régional de Bourgogne et l'ARS auront accès à vos coordonnées personnelles afin d'assurer l'enquête de suivi des diplômés (12 mois après l'obtention du diplôme).

Selon la CNIL, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier. »


A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

J'accepte que mon nom et mes coordonnées soient utilisés par l'IFSI de Chalon-sur-Saône et transmis au Conseil Régional et à l'ARS.

Je refuse que mon nom et mes coordonnées soient utilisés par l'IFSI de Chalon-sur-Saône et transmis au Conseil Régional et à l'ARS.

Date : __ / __ / 20 __

Signature de l'étudiant[e],

 <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE, DE PROPOS OU DE DOCUMENTS	FORM 169
		V.02 du 29/09/2023
		Mise à jour :
Approuvé par : Pascale LORiot		

Promotion : 2026/2029

Année scolaire : 2026/2027

Je soussigné(e) Madame Monsieur

NOM : Prénom :

Résidant Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Autorise, pour une durée de 5 ans maximum, les exploitations figurant ci-dessous de mon image et de mes propos, ainsi que des documents fournis par moi, dans le cadre des projets de communication de l'IFSI/IFAS de Chalon-sur-Saône :

- Exploitation, de tout ou partie, sous forme de DVD, présentation animée, livre, CD-ROM, ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour, quel que soit le format, et ce dans le monde entier.
- Diffusion sur le site internet :
 - o de l'IFSI-IFAS du Chalonnais,
 - o des partenaires du projet,
 - o des plateformes de diffusion de contenus.
- Diffusion du document dans des congrès et/ou projections publiques. L'exploitation du document ne pourra donner lieu à aucune rémunération.

Fait à : le __ / __ / 20__

Signature

 <p>ifsidi Chalonnais</p> <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	ENGAGEMENT DES E.S.I. et E.A.S. POUR SE RENDRE SUR LES TERRAINS DE STAGE	FORM 154
		V.01 du 11/09/2014
		Mise à jour : 28/05/2025
		Approuvé par : Pascale LORIOT

Compte tenu du nombre important d'étudiants et élèves formés à l'Institut de Formation du Chalonnais, des terrains de stage sont ouverts et agréés en dehors de la ville de Chalon-sur-Saône.

Des établissements, situés dans un rayon de 50 kilomètres autour de Chalon-sur-Saône, accueillent les étudiants et élèves pendant leurs périodes de stages.

A titre d'exemples, à Sevrey, Tournus, Saint-Désert, Louhans, Châtenoy-le-Royal, Saint-Germain-du-Bois, Dracy-le-Fort, Saint-Gengoux-le-National, Pierre-de-Bresse, etc.

En entrant en formation à l'IFSI-IFAS du Chalonnais, les étudiants et élèves s'engagent à se donner les moyens de se rendre, pendant toute la durée de la formation, sur les différents terrains de stage.

Je soussigné(e)

- **m'engage à me rendre sur tous les lieux de stage où je serai affecté(e) pendant la durée de ma formation**
 - infirmière,
 - aide-soignante,
- **m'engage à respecter les horaires de stage.**

Fait à Chalon-sur-Saône, le __ / __ / 20 __

Signature,

 <p>ifsi du Chalonnais Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	<h2>SITUATION DE HANDICAP</h2>
---	--------------------------------

Promotion 2026/2029 (ESI)

Rentrée le 07/09/2026

NOM : Prénom :

Etes-vous concerné[e] ?

oui

non

Si oui, vous devez nous fournir les documents suivants, **avant le 21/08/2026** :

- Aménagements antérieurs (PAP, PPS PAJ)
- Bilan récent de l'orthophoniste (si troubles des apprentissages)
- Justificatif MDPH ou par un médecin agréé MDPH

Votre dossier sera ensuite étudié par l'instance compétente (Section pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles) qui déterminera les possibilités d'aménagement de déroulement des études, conformément à l'arrêté du 20 février 2026 (article 37).

Afin d'organiser au mieux votre rentrée universitaire, vous pouvez dès à présent vous renseigner :

- En consultant la page « Handicap et formations » de notre site : <https://www.ifsi- Duchalonnais.fr/institut/handicap-et-formations/>
- En contactant notre référente Handicap : corinne.kuntzmann@ch-chalon71.fr

Fait à le __ / __ / 20 __

Signature